

Préavis municipal N°12.2025/2

Participation au financement du projet d'assainissement et transformation partielle de la patinoire de Morges en Complexe sportif régional Quatre-saisons, selon le système de financement régional.

Rapport de la commission ad hoc

Monsieur le président,

Mesdames, Messieurs les conseillers,

Céline Behrens Loewer, Sandrine Eymann et Carole Monnier ont été reçues le lundi 17 novembre 2025 par la municipalité afin de prendre connaissance de ce préavis.

Monsieur le Syndic, Alain Bonzon, responsable du tourisme, nous a présenté ce dossier et a répondu à toutes nos questions.

Après étude de ce préavis, notre commission relève la qualité du projet. Il nous semble en effet important de développer et entretenir les infrastructures sportives de notre région afin de favoriser l'activité physique de notre population.

Le bâtiment actuel étant vétuste, ce projet d'assainissement est nécessaire d'un point de vue énergétique et répondra aux besoins sportifs de la région durant toute l'année.

Il permettra également le développement de nouvelles activités sportives, en particulier une salle de grimpe ouverte à tout public.

Ce complexe favorisera l'organisation de manifestations et de compétitions sportives d'importance.

Cette patinoire est la seule de notre district, cependant notre commune est entourée de plusieurs patinoires couvertes notamment au Sentier, à Yverdon et à Vallorbe.

D'ailleurs notre établissement scolaire organise ses sorties à la patinoire du Sentier, ceci pour des raisons de disponibilité et de fluidité du trafic. A ce jour, aucune garantie n'a été donnée quant à un éventuel changement de patinoire au cas où notre Commune déciderait de participer au financement de la patinoire de Morges.

Nous disposons également de la patinoire éphémère de Penthalaz, non couverte mais très pratique pour une petite sortie en famille.

Sur les 53 communes membres de l'ARCAM seules 26 municipalités ont donné un avis favorable et décidé de présenter ce préavis à leur conseil respectif.

Nous constatons également que notre commune se trouve à l'extrémité du district et donc la plus éloignée.

Comme mentionné dans le préavis, l'aide au financement de ce projet nous apporte certaines contreparties, mais celles-ci nous semblent peu significatives.

Nous vous rendons attentifs au fait que la décision prise par notre conseil n'aura aucune influence sur la réalisation du projet étant donné que la commune de Morges absorbera la part des communes qui ne soutiendraient pas le financement.

Ce préavis a suscité de vive discussion au sein de notre commission, car bien que ce projet soit tout à fait pertinent nous constatons qu'une grande majorité des municipalités de notre groupement scolaire ont répondu défavorablement à ce soutien.

Au vu de ce qui précède, la commission ad hoc, à la majorité, invite le Conseil Général :

- vu le préavis municipal 12.2025/2
- vu et entendu le rapport de majorité de la commission ad hoc
- considérant que ce point a été porté à l'ordre du jour

à refuser la participation au financement du projet d'assainissement et transformation partielle de la patinoire de Morges en Complexe sportif régional Quatre-saisons, selon le système de financement régional.

Pour la commission ad hoc :

Céline Behrens Loewer

Carole Monnier